

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-106
PROLONGATION de l'arrêté n° 2022-DPAT/T-054 du 24/05/22

portant interruption de la circulation routière

VOIES	R.D. 61
P.R.	PR 11 + 300 au PR 14 + 540
COMMUNE	BUDLING
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de reconstruction de l'Ouvrage d'Art OA-TE114 (PR12+870) franchissant le ruisseau Bisbach entre INGLANGE et BUDLING.
DATES INITIALES	• Du lundi 30 mai au vendredi 5 août 2022
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure sera à la charge des entreprises DEMATHIEU-BARD et BERTHOLD SA - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE et DPAT/DRM/SDIR/SERGT • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE
PROLONGATION	➔ Jusqu'au vendredi 12 août 2022

**Le Président du Département de la Moselle,
 Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25;
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
 Vu le dossier d'exploitation;
 Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

⇒ Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 61 au niveau de l'ouvrage d'Art OA-TE114.

- Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

RD61 → BUDLING → RD61 → LEMESTROFF → RD62 → OUDRENNE → RD255B → BREISTROFF-la-Petite → RD255B → RD2 → INGLANGE → RD61

• Et vice-versa

⇒ Pendant toute la durée du chantier, la vitesse sera limitée à 50 km/h sur la RD 255B en traversée de forêt (du PR4+000 au PR5+500) entre OUDRENNE et BRESTROFF-la-PETITE.

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD à Montigny les Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de BUDLING, INGLANGE, OUDRENNE, pour information.

METZ, le 04 / 08 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Laurent DUFLOT

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-106

PROLONGATION de l'arrêté n° 2022-DPAT/T-054 du 24/05/22

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 3 MM. les Maires des Communes de : BUDLING, INGLANGE, OUDRENNE, pour information.
mairiebudling@laposte.net mairie.inglange@wanadoo.fr mairie.oudrenne@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE +
DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE contact@citeline.fr
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU - BARD – 17, rue de Vénizélos
mathieu.bonnard@demathieu-bard.fr 57950 MONTIGNY LES METZ
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA - 114, rue de Rattentout – 55320 DIEUE SUR MEUSE
f.lachambre@berthold-btp.com berthold@berthold-btp.com
Chrono SDER

METZ, le 04 / 08 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi


Laurent DUFLOT